

E-santé

## Les programmes e-Parcours et Hop'en sont en cours de finalisation

Publié le 20/11/18 - 10h13 - HOSPIMEDIA - HOSPIMEDIA

**Les objectifs des programmes e-Parcours et Hop'en s'inscrivent dans le cadre de Ma Santé 2022. Ils renforcent la coordination entre professionnels, l'ouverture vers les autres partenaires et replacent le patient au cœur du système. Ces deux programmes sont en cours de finalisation. Hop'en devrait être détaillé d'ici la fin de l'année.**

Les programmes e-Parcours et Hop'en, prenant respectivement le relais de Territoire de soins numérique et d'Hôpital numérique, avancent. Caroline Le Gloan, chef du bureau des systèmes d'information à la DGOS, qui est revenue avec *Hospimedia* sur ces sujets après les journées 360 e-santé de novembre dernier, indique que les travaux sur Hop'en sont bientôt finalisés et seront prochainement mis en consultation pour une publication avant la fin de l'année 2018.

Ce programme renforce l'ouverture de l'hôpital vers la ville, le médico-social et les autres établissements mais surtout, comme cela est prévu dans la stratégie Ma Santé 2022, remet le patient au cœur du système. Dans ce cadre, un nouveau prérequis a été ajouté : le partage et l'échange (dossier médical partagé (DMP), messagerie sécurisée de santé (MSSanté) ou encore répertoire opérationnel des ressources). Les systèmes d'information hospitaliers (SIH) devront être DMP compatibles pour pouvoir l'alimenter. Le prérequis sur la sécurité sera renforcé avec plus d'exigences sur le SI. Les exigences sur l'identité du patient seront elles aussi renforcées avec à terme et d'ici 2020 l'identifiant national de santé (INS). Les dispositions du règlement européen général sur la protection des données personnelles (RGPD) ont été intégrées sur la confidentialité. Sur le sujet des domaines fonctionnels, *"les cinq historiques sont maintenus"*.

### Poursuivre l'informatisation des établissements

Le but est bel et bien de poursuivre l'informatisation des établissements de santé en interne, *"notamment pour ceux qui n'ont pas été au rendez-vous d'Hôpital numérique"*, explique Caroline Le Gloan (lire notre [article](#)). Il est primordial que la prescription électronique par exemple soit en place. *"Sur le dossier patient informatisé (DPI), il y a également encore beaucoup d'efforts à faire"*, a-t-elle ajouté. *"Une meilleure accessibilité à l'information au sein de l'établissement reste la priorité"*, a souligné Caroline Le Gloan. De ce fait, les cinq domaines fonctionnels initiaux ont été maintenus. Toutefois, deux nouveaux ont été intégrés : l'échange et le partage vers les partenaires (utilisation de la MSSanté et alimentation du DMP mais aussi des exigences sur l'interopérabilité sémantique) ; les services numériques aux patients mis à disposition (prise de rendez-vous en ligne, consignes pré et post opératoire et paiement en ligne).

## L'organisation : point de départ de e-Parcours

E-Parcours s'inscrit dans la suite des expérimentations menées dans le cadre de Territoire de soins numérique mais dépasse les échanges entre professionnels de santé en intégrant les professionnels des services sociaux et médico-sociaux sur un territoire. Ce programme national fixe le cadre et est porté par les ARS pour outiller les projets. Un référentiel est en cours de production sur lequel pourront s'appuyer les régions pour inscrire les projets. Caroline Le Gloan insiste sur l'importance de la dynamique organisationnelle comme point de départ : *"Il faut d'abord que le projet s'appuie sur une organisation et voir de quelles manières elle peut être appuyée par le numérique et non l'inverse."* Ce programme accompagne les organisations innovantes dans la prise en charge des patients par le numérique, a ajouté Caroline Le Gloan. Il s'appuie lui aussi sur le DMP et la MSSanté *"et d'autres programmes à venir qui seront développés au niveau national"*. Ils seront complétés par des outils complémentaires comme le chat sécurisé par exemple, *"soit tout ce qui permet d'échanger de façon sécurisée et en continue"*.

### Enveloppe de 550 M€

Pour rappel, les programmes e-Parcours et Hop'en bénéficient d'un appui financier dans le cadre du plan d'investissements 2017-2021. 150 millions d'euros (M€) seront engagés sur la même période à destination des ARS, dont 20 M€ déjà délégués en 2017, pour le premier. Hop'en bénéficie quant à lui de 400 M€ qui seront investis jusqu'en 2021.

Géraldine Tribault

- [Twitter](#)

Les informations publiées par HOSPIMEDIA sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contacter HOSPIMEDIA ([copyright@hospimedia.fr](mailto:copyright@hospimedia.fr)). Plus d'information sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par HOSPIMEDIA dans la rubrique droits de reproduction.